

ASSEMBLÉE NATIONALE29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 213

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 2

À la sixième ligne de la première colonne du tableau de l'alinéa 2, après le mot :

« soutien »,

insérer le mot :

« national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel (mise en cohérence avec les tableaux relatifs à l'objectif national de dépenses d'assurance maladie des précédentes lois de financement de la sécurité sociale).